

Etudiant(e) / chercheur(e)

**Appel à candidatures pour un hébergement
à la Maison des étudiants de la Francophonie
sur le campus de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) – France
Année universitaire 2021- 2022**

Ouvert jusqu'au 30 juin 2021 à 23h59, heure française

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) en partenariat avec la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) – France, propose à la Maison des étudiants de la Francophonie (MEF) 150 studios équipés aux meilleur(e)s étudiant(e)s et chercheur(e)s de l'espace francophone.

Les candidat(e)s remplissant les conditions ci-dessous peuvent postuler en vue de bénéficier d'un logement. Ils/elles seront sélectionné(e)s par une Commission d'attribution AUF – CIUP.

Les candidat(e)s retenu(e)s devront s'acquitter d'un loyer mensuel d'un montant entre 529 € et 809 €/mois, charges comprises. Les hébergements seront éligibles à une Aide Personnalisée au Logement d'un montant maximal de 220 €. L'APL est attribuée sous conditions de ressources.

1. Conditions d'éligibilité

1.1 Si le/la candidat(e) est étudiant(e), il/elle doit :

- Etre inscrit(e) pour 2021-2022 en master ou en doctorat au sein d'un établissement d'enseignement supérieur situé dans la **région Ile-de-France**, [membre de l'AUF](#), pour une formation dispensée en français ;
- Etre diplômé(e) d'un établissement universitaire **du Sud** [membre de l'AUF](#).

1.2 Si le/la candidat(e) est chercheur(e), il/elle doit être en mobilité post-doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur **du Sud**, membre de l'AUF vers un établissement de la **région Ile-de-France**, également [membre de l'AUF](#).

N.B. : Les bénéficiaires d'un hébergement à la CiuP en 2020-2021 doivent soumettre une nouvelle candidature, aucune reconduction n'étant automatique.

2. Dossier de candidature (pièces à joindre en format .pdf au formulaire de candidature en ligne)

2.1. Pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en master (M1 ou M2) ou en doctorat :

- curriculum vitae ;
- copie du dernier diplôme obtenu ;
- copie du passeport ;
- notes obtenues aux derniers examens ou concours ;
- justificatif d'inscription, de pré-inscription ou d'admission pour l'année universitaire 2021-2022 dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans la Région Ile-de-France, [membre de l'AUF](#) ;

les doctorant(e)s doivent en plus fournir :

- attestation d'accord du Directeur de thèse ;
- titre et description du sujet de thèse (2 pages maximum).

2.2. Pour les doctorant(e)s en mobilité doctorale ou chercheur(e)s en mobilité post-doctorale :

- curriculum vitae ;
- copie du dernier diplôme obtenu ;
- copie du passeport ;
- description du sujet de recherche durant la mobilité ;
- attestation d'accord du responsable administratif dans l'établissement d'origine du Sud ;
- attestation d'accord de l'établissement d'accueil, membre de l'AUF, situé dans la région Ile-de-France ;

les doctorant(e)s doivent en plus fournir :

- notes obtenues aux derniers examens ou concours ;
- justificatif d'inscription, pour l'année universitaire 2021-2022, dans l'établissement d'origine du Sud ;
- titre et description du sujet de thèse (2 pages maximum).

Tous les documents rédigés par les candidat(e)s doivent être en français. Joindre impérativement une traduction en français pour tout document officiel (diplômes, etc.) rédigé dans une autre langue.

Seules les candidatures en ligne complètes (formulaire en ligne + pièces à joindre en format .pdf) et déposées dans les délais impartis seront traitées.

Tout dossier envoyé par courrier postal ou par courrier électronique sera automatiquement rejeté.

3. Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants, sans ordre de priorité :

- la qualité scientifique du dossier et du parcours du/de la candidat(e) ;
- la priorité aux candidat(e)s issu(e)s de pays d'Afrique subsaharienne ;
- la priorité aux candidatures féminines ;
- la priorité aux candidat(e)s dont le séjour débute le 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 4 mois minimum et 10 mois maximum (les demandes ne remplissant pas cette condition seront traitées en fonction des places disponibles).

Les candidat(e)s issus de pays représentés par une « Maison » à la CiuP (ex : Maroc, Tunisie, Canada, Cambodge, etc.) ne seront pas prioritaires. [Consulter la liste des « Maisons » sur le site de la CIUP.](#)

4. Procédure d'instruction des demandes

La commission d'attribution – qui aura lieu courant juin – communiquera les résultats individuellement et uniquement aux candidat(e)s **retenu(e)s**.

Attention, les réponses de l'AUF peuvent arriver dans les courriels « indésirables ».

Pour toute demande d'information concernant l'appel à candidatures, s'adresser à :

admission-MEF@auf.org.

Les candidat(e)s retenu(e)s par l'AUF recevront ultérieurement la procédure d'inscription ainsi que le code partenaire afin de s'inscrire sur le site de la CiuP.

Les candidat(e)s retenu(e)s par l'AUF devront s'adresser à la CiuP pour les aspects administratifs des hébergements à la MEF.

Pour tout complément d'information concernant l'hébergement :

- [consulter le site de la MEF](#)
- [consulter la FAQ](#)

Modalités financières du logement à la MEF :

- Loyers mensuels charges comprises des studios tout confort (lavabo, douche, wc, coin cuisine, rangements) = entre 529 € et 809 €/mois selon la superficie des studios ;
- Aide personnalisée au logement (APL) = la MEF est une résidence conventionnée CAF. Les bénéficiaires ont la possibilité de recevoir l'aide au logement (entre 50 € et 220 €/mois) sous conditions de ressources ;
- Le versement de l'acompte demandé dans la proposition d'hébergement vaut réservation du studio ;
- Tout mois entamé sera à régler obligatoirement ;
- La durée du préavis obligatoire pour quitter le studio est d'un mois.